

## Charte d'adhésion au programme IRM® (Incentive Risk Management)

Avec l'IRM® (Incentive Risk Management), nous avons élaboré un programme destiné à valoriser vos actions de formation et de prévention, dans le but de réduire la sinistralité et d'améliorer votre prime annuelle.

Vous adhérez au programme en remplissant et en signant le formulaire d'engagement ci-dessous.

### Le fonctionnement

Vous cumulez des points en fonction des actions de prévention que vous entreprenez et des sessions de formations auxquelles vous participez.

Lorsque vous atteignez sur **une période d'un an, 20 points, vous bénéficiez d'une réduction de 5 %** sur le montant de votre prime. La réduction s'applique à la date anniversaire de votre contrat qui suit l'année d'acquisition de vos points. Si le seuil de 20 points n'est pas atteint, vous pouvez bénéficier d'un report de 10 points maximum l'année suivante. \*

### Comment gagner des points d'IRM® ?

Moyens	Détails	Nombre de points
Participation à des sessions consacrées à la prévention des risques et validées par Asspro lors des congrès de la spécialité	sur présentation de l'attestation de présence	<b>10 points</b>
Accréditation	sur production du certificat ou bilan annuel	<b>10 points</b>
Applications Branchet Store	utilisation d'applications quel que soit le nombre	<b>5 points</b>
Formations Branchet Training	en présentiel, distanciel ou e-learning	<b>entre 3 et 10 points</b>

**Découvrez en détails comment acquérir des points IRM®  
en page 2 de cette fiche**

En cochant cette case, j'adhère au programme de formation IRM®



Nom :

Prénom :

Numéro client :

Signature

\* Les indications relatives aux actions proposées, au nombre de points associés et au pourcentage de réduction ont été actualisées au 20 août 2020. Elles sont susceptibles d'évolutions et de modifications chaque année.

	Web	E-learning	Salle	Truck	In situ
<b>I - SESSIONS PRÉVENTION DES RISQUES EN CONGRÈS</b>					10 pts
<b>II - ACCRÉDITATION</b>					10 pts
<b>III - UTILISATION D'APPLICATIONS DU BRANCHET STORE</b>	5 pts				
<b>IV - FORMATIONS MULTIDISCIPLINAIRES</b>					
Allergie	5 ou 10 pts	3 pts	10 pts	10 pts	
Infectiologie	5 ou 10 pts	3 pts	10 pts	10 pts	
Installation du patient	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Relations chirurgiens/anesthésistes-réanimateurs	5 ou 10 pts	3 pts	10 pts	10 pts	
AC, AAP et thromboprophylaxie	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Gestion de la complication au bloc-opératoire	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Retard de prise en charge	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Fuse : tous les utilisateurs de l'énergie électrique			10 pts	10 pts	
Serious game : AR et GO			10 pts	10 pts	
Un patient / une équipe, fiches techniques désamorcer les conflits au bloc	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Communication au bloc	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	
Medical Team Training		3 pts	10 pts	10 pts	
Export du jeu de rôle d'ARRES "Faites entrer l'assuré" vers les chirurgiens	10 pts		10 pts	10 pts	
Simulation sur mannequin	5 ou 10 pts		10 pts	10 pts	10 pts
Le feu au bloc VR (bloc opératoire)			10 pts		10 pts
<b>V - FORMATIONS MONO DISCIPLINAIRES</b>					
Ortho MS/MI	5 ou 10 pts		10 pts		
Rachis	5 ou 10 pts		10 pts		
Viscéral / bariatrique	5 ou 10 pts		10 pts		
Vasculaire	5 ou 10 pts		10 pts		
Urologie	5 ou 10 pts		10 pts		
Plastie	5 ou 10 pts		10 pts		
Gastro entérologie	5 ou 10 pts		10 pts		
Coelioscopie	5 ou 10 pts		10 pts		
<b>VI - HUMANISME MEDICAL</b>					
Relation empathique vers le patient		3 pts		10 pts	
Information du patient	5 ou 10 pts	3 pts	10 pts	10 pts	
Stress et épuisement professionnel : gérer ou méditer ?			10 pts	10 pts	
WE gestion du stress (hôtel)			10 pts		
Annonce difficile : EIAS / cas médical grave			10 pts	10 pts	
Coaching FH (non technique)			10 pts	10 pts	
<b>VII - VIE PROFESSIONNELLE</b>					
Session secrétaires/assistantes truck			10 pts	10 pts	
Aide à l'intallation libérale	5 pts	3 pts	10 pts	10 pts	
La responsabilité médicale : le praticien face à la réclamation		3 pts		10 pts	
<b>VIII - COACHING INDIVIDUEL TECHNIQUE / FH</b>	10 pts		10 pts		
<b>IX - JOURNEES ARRES</b>	10 pts		10 pts		

5 points si la formation est inférieure à 3h, 10 pts si elle est supérieure à 3, dans une limite de 15 points /an maximum.

\* Les indications relatives aux actions proposées, au nombre de points associés et au pourcentage de réduction ont été actualisées au 20 août 2020. Elles sont susceptibles d'évolutions et de modifications chaque année.